



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20241210-DEL482024-DE



Séance du 10/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 13
Nombre de suffrages : 17

Date de la convocation 04/12/2024

Délibération 48-2024

Objet Approbation PV de
séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre 2024, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Annick GAT Patrick, POUDEVIGNE, Valérie RUBEAUX, Marie VITALI, Brigitte NEF

Procuration(s) :

Dominique MAIRE donne pouvoir à Gilbert CHAZAL, Natacha BENALI donne pouvoir à Brigitte NEF, Sandrine GAS donne pouvoir à Marc MUSCAT, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Dominique ANCEY

Etai(ent) absent(s) :

AMEVET Lydie, Mme Lydia ZIADE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Vu le CGCT et les articles L.2121-29 et suivants,
Considérant que le Conseil municipal doit approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 17 octobre 2024.
Monsieur le Maire en donne lecture.

Le Maire donne lecture du dernier PV du conseil municipal

Le Conseil municipal, ouï le Maire, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le PV du Conseil municipal du 29 août 2024 ainsi présenté

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

10/12/2024

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 48-2024